



TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D' UN C
COMPTABLE POUR L'ELABORATION DES ETATS FINANCI
Calendrier et AMPING DES COMPTES COMPTABLES
Pour assurer ad hoc Ben Scenag 2014 S

SOMMAIRE

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

I-I OBJECTIFS DE L'ETUDE

I-II CONSISTANCE DE LA MISSION

I-III LIVRABLES ENVOIES LA MISSION

V- DOCUMENTS A FOURNIR

V-I QUALIFICATION ET PROFIL DU CONSULTANT

VI-I DUREE DES TRAVAUX

VI-II GRILLE D'ANNOTATION

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

FHI 360 est une organisation de développement de façon durable la vie des populations qu'elle axées sur les besoins locaux et pilotées locale. Etant une entité à but non lucratif, elle est soumise au droit comptable des entités à but non lucratif. L'Harmonisation en Afrique du droit des Affaires 2024.

A la faveur de la loi des finances 2024, il est demandé de souscrire au 2024 un montant de 30 milliards leur rattachés aux états financiers aux référentiels applicables de la CGI. C'est dans ce cadre que les présents Travaux ont été réalisés. Les résultats attendus sont la maîtrise et mise au jour des procédures et des données financières au SYCEBNL.

I-I OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif principal de la mission est la maîtrise et mise au jour des procédures et des données financières au SYCEBNL. Les objectifs spécifiques sont :

1. Permettre à FHI 360 de maîtriser et mettre au jour les procédures et les données financières au SYCEBNL.

I-II CONSISTANCE DE LA MISSION

La mission consiste à accompagner FHI 360 du pays de la Côte d'Ivoire dans la mise au jour des procédures et des données financières au SYCEBNL.

1. Permettre à FHI 360 de maîtriser et mettre au jour les procédures et les données financières au SYCEBNL (mapping)
2. Formation des staffs
3. évaluer les impacts des applications à l'entité
4. analyser et imputer les pièces comptables
5. Faire un traitement des données financières au SYCEBNL de présentation des états financiers recommandés
6. éditer les fichiers comptables et les états financiers
7. expliquer les états de rapprochements de tous les comptes

8. analyser les comptes; de bilan et les justifier
9. Expliquer les travaux; d'inventaires
10. Mettre en œuvre toutes les diligences nécessaires annuels
11. Faciliter le renseignement et démontrer le personnel le remplissage correct
12. Assurer les vérifications et corrections nécessaires FHI 360 comptabilité de la société et sa mise à jour de notre comptabilité
13. Soumettre les états financiers avec toutes les SYCEBNL au commissaire aux comptes avec FHI 360
14. Établir une communication documentée conformément aux normes / standards / risques
15. Former le personnel à l'audit financier forma SYCEBNL
16. Autres

IV- LIVRABLES EN DESSIN LA MISSION

La présente mission doit aboutir: à la production

1. Tout le mapping est fait par le cabinet et (OHADA),
2. Les états financiers sont présentés au SYCEBNL le commissaire aux comptes
3. la justification du bilan
4. et à l'adoption pour tout de recommandations résultant de l'évaluation et du traitement des dispositions de l'acte uniforme relatif au (SYCEBNL)
5. Bonne maintenance de l'apportage financier

V- DOCUMENTS FOURNIS

FHI 360 sera à la disposition du cabinet qui sera à la réalisation de sa mission notamment

1. les originaux des pièces documentaires qui quitteront l'

2. les brouillards de; caisse et de banque
3. les relevés bancaires de la période de référé
4. le registre des immobilisations
5. les livres comptables cotés et paraphés
6. le PV d'inventaire des stocks et immobilisations
7. les états de rapprochement effectués

VI- QUALIFICATION ET PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant doit être un cabinet d'expertise régulièrement enregistré au niveau de l'Ordre des Experts Comptables du Sénégal ayant une expérience avérée dans le domaine

VI-1 DUREE DES TRAVAUX

Les travaux ne pourront pas dépasser la durée prévue dans le plan de travail

- février, mars 2025
 - o Planning (par semaine) de 08h00 à 16h00
 - o Planning (par semaine) de 17h00 à 19h00 pour la réalisation des rapports financiers et états financiers
 - o Assurer un délai de 15 jours avant la soumission de la note de synthèse
- Avril, Mai, Juin
 - o Appui sur les retours du contrôle des états financiers (y compris orientati on des processus)
 - o Appui sur les retours du contrôle des états financiers (y compris orientati on des processus)

VI-1 GRILLE D'ANNOTATION

L'évaluation des propositions de projets sera effectuée sur la base d'une évaluation technique et d'une évaluation financière.

Evaluation technique

La proposition technique sera évaluée sur la base de la référence et sur la base des critères suivants

Ordre	Termes de l'évaluation technique	Notation des critères	Note maximale
Compréhension des Références			10 points
1	Compréhension des TDR (10 points)	Présentation	1,5 pts
		Clarté de rédaction	1,5 pts
		Description des produits attendus	7 pts
Approche méthodologique de la mise en œuvre			45 points
2	Approche méthodologique de la mise en œuvre	Brève description des raisons qui justifient la demande et qui sont apte à fournir la consultation	5 pts
		Qualité et cohérence de la démarche proposée en référence	15 pts
		Les objectifs proposés sont cohérents et répondent aux objectifs de la mission	10 pts

		Le plan de travail et le chronogramme de la démarche	5 points
	Expérience et références techniques pertinentes		45 points
3	Expérience et références techniques pertinentes	Au moins trois (03) années d'expérience en l'élaboration des états financiers de projets et programmes de développement	03 points
		Au moins deux (02) années d'expérience en l'élaboration des états financiers des associations de type 1901	02 points
		Diplôme BAC+ 5 au moins en Comptabilité ou en audit : 08 points si BAC+5 et 10 points si diplôme comptable	10 points
		CV du chef de mission avec au moins 05 missions similaires conduites dans le domaine de l'élaboration financière des associations 1901 et des états financiers des projets et programmes	10 points
Total			100 points

Seuls les dossiers ayant obtenu une note minimale seront retenus pour l'évaluation technique par le soumissionnaire avec une pondération de qualité et le prix.

Évaluation financière

L'offre financière sera soumise à l'exécution. Le commanditaire se réserve le droit de sélectionner ceux qui offrent la meilleure offre financière recevra une

À l'offre de crédit sera attribuée la note de 30 des soumissionnaires de la façon suivante (30 Montant offert / (Montant offert + Montant de l'offre de crédit) = note de soumissionnaire évalué.

Le résultat de l'évaluation sera communiqué aux soumissionnaires respectifs ayant franchi l'

Évaluation

La note d'évaluation sera basée sur les aspects techniques et financiers. L'offre financière sera négociée dans les limites budgétaires disponibles.

I. SOUMISSIONS

Les propositions en réponse au présent appel d'offres doivent être envoyées à Senegal.Tender@fhi360.org le 12 février 2025.

Les offres doivent être soumises par voie électronique à Senegal.Tender@fhi360.org le 12 février 2025 à 12 heures précises de l'après-midi.

Les offres reçues après cette date et heure ne seront pas acceptées.

N. B Le courriel de la soumissionnaire sera considéré comme la preuve de l'authenticité de la soumission. Les soumissionnaires doivent fournir un dossier financier.